



Présentation du projet de règlement 233-2021 modifiant le Plan d'urbanisme 132-2009

Consultation écrite jusqu'au 30 mars 2021

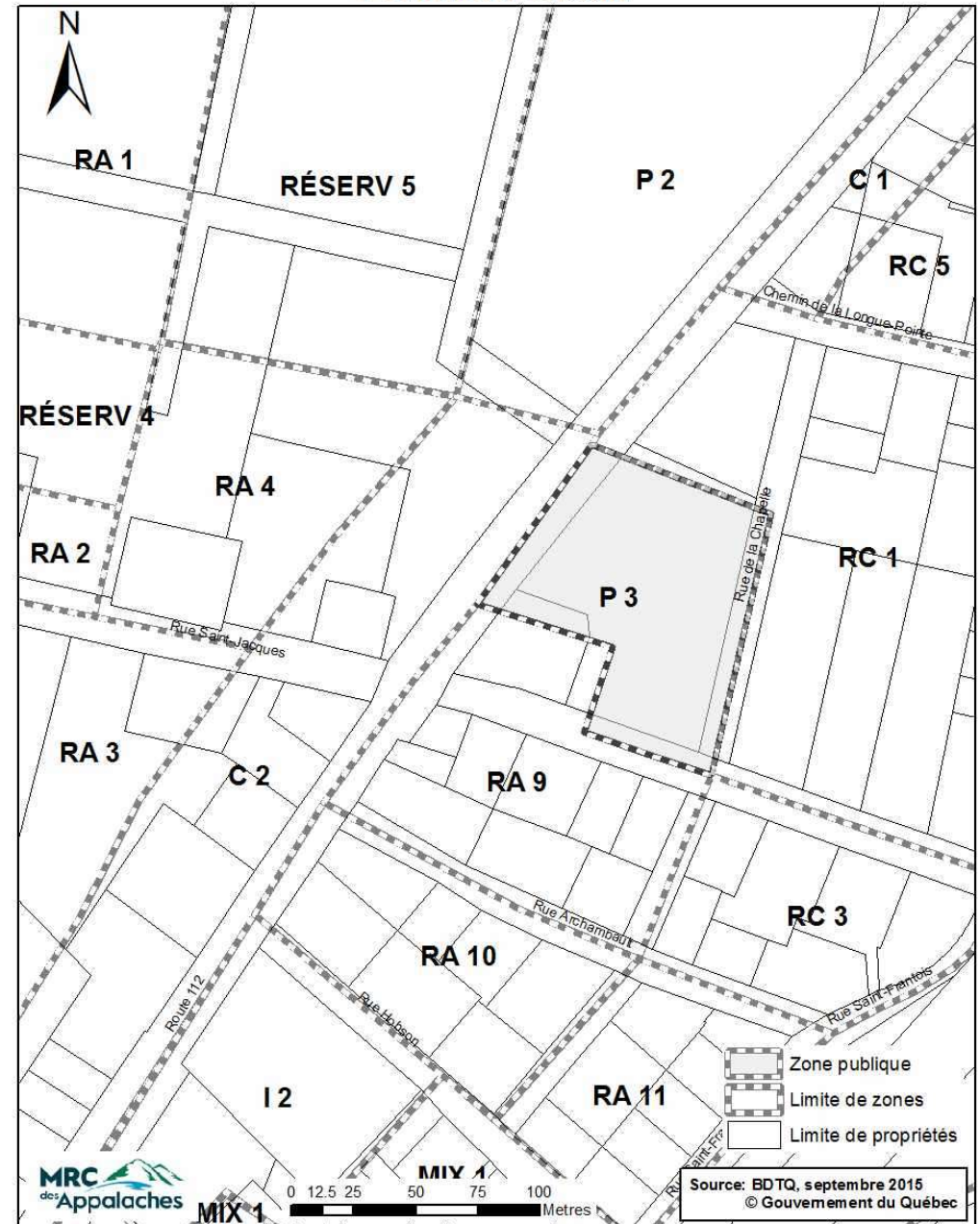
Projet de règlement 233-2021

- * Étapes franchies :
 - * Avis de motion et projet de règlement adopté le 1^{er} mars 2021
 - * Consultation écrite jusqu'au 30 mars 2021, midi.

Le projet

- * Modifier les limites des affectations commerciale et publique dans le secteur de l'église suite à la vente de l'église à des intérêts particuliers.
- * Modification du Plan d'urbanisme de la municipalité numéro 132-2009, à l'initiative de la municipalité,

Secteurs de zones Périmètre urbain



Projet de modification du Plan d'urbanisme 132-2009



Éléments du projet de règlement 233-2021

- * Modification des limites de zones des affectations commerciale et publique dans le secteur de l'église.

Nouvelle cartographie du secteur de l'église

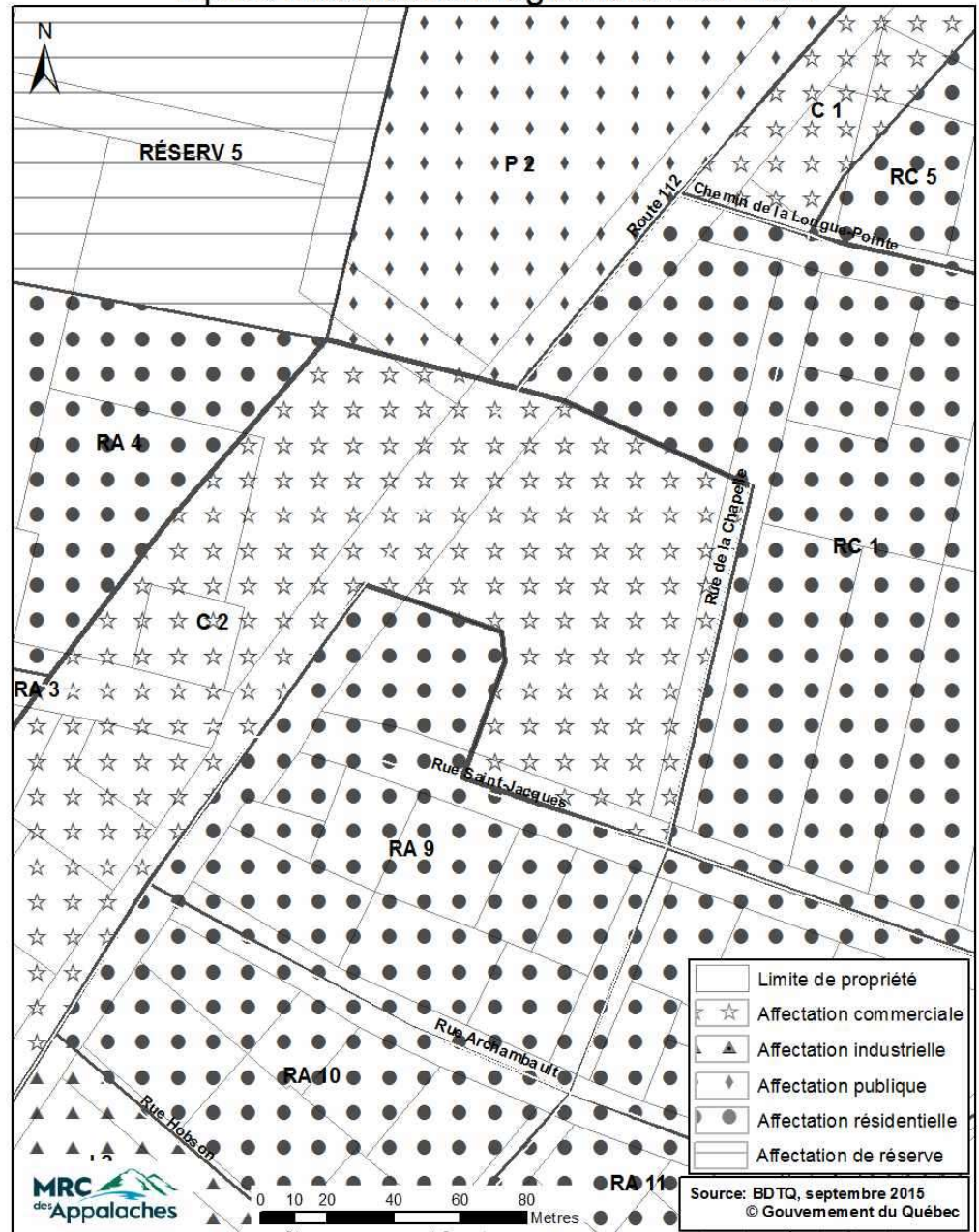


Secteur de l'église

Modification des limites des zones commerciale et publique



Affectations - Périmètre urbain Après modification règlement 233-2021



Prochaines étapes

Prochaines étapes

- * Adoption du règlement 233-2021 (Plan d'urbanisme)
- * Émission du certificat de conformité de la MRC des Appalaches
- * Entrée en vigueur

Pour toutes questions ou commentaires écrits :

Par écrit à l'adresse suivante :

Municipalité de
Beaulac-Garthby
96, Route 112
Beaulac-Garthby
Québec G0Y 1B0

Ou par courriel à l'adresse suivante :

www.beulac-garthby.com

Au plus tard le 30 mars 2021
à 12 heures

